

Séance du 12 mai 1962

Le douze mai mil neuf cent soixante deux à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary Ernat, Maire.

Présents : M^rs Allary, Ferret, Viollet, Mazière, Faure, Lhoumier, Borderon, de Suremain, Demouailles.

Absents : M^r Philippeau.

Secrétaire : M^r Borderon.

Bureau d'Aide Sociale.

Présents : M^rs Faure, Rapile, Tralbouse.

Aucune demande d'aide sociale n'est inscrite à l'ordre du jour.

Renforcement du réseau électrique de la commune.

Le Conseil Municipal, saisi de nombreuses plaintes de la part des abonnés et considérant que ces réclamations sont amplement justifiées, demande qu'une étude soit faite en vue du renforcement du réseau électrique de la commune.

Pour mémoire : résultat d'une réunion du Syndicat d'électrification. Compte tenu du réseau actuel (plan), afin que la distribution soit normale, la situation ~~à~~ obtenue est, en gros, celle figurant au plan avant-projet. Coût approximatif : 100.000 Nouveaux

francs, dont 15% à la charge du Syndicat, 10% environ restant à la charge de la Commune, soit 10.000 NF, empruntés à 30 ans, annuité : 700 NF.

Prelèvement sur les fonds libres :

Les travaux prévus sur l'exercice budgétaire de 1961 n'ont pu être exécutés qu'en 1962 sur les crédits communaux. En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, vu que certains travaux ont été effectués après la clôture de l'exercice budgétaire de 1961, de mandater sur les fonds libres, au compte 231. La régularisation interviendra lors de l'établissement du Budget additionnel à concurrence de la somme de 30.000 nouveaux francs, le restant des travaux effectués ne restant à effectuer.

Subvention à la chambre des métiers.

Le Conseil Municipal vote une subvention de 28 nouveaux francs en faveur des Cours professionnels organisés par la Chambre des Métiers de la Charente.

Subvention pour la vaccination antiaphteuse.

Le Conseil Municipal vote une subvention de 152 nouveaux francs pour venir en aide aux agriculteurs et éleveurs de la Commune en vue de la vaccination antiaphteuse.

Hangar pour bicyclettes.

Le Conseil décide de faire construire un abri pour les bicyclettes car bon nombre d'élèves viennent en classe en vélo et ne savent où les mettre et sont obligés de les laisser dehors par n'importe quel temps.

Lucien V.olle, Magnin, Fauré

~~Sprenin~~

~~Proroum~~

~~S. I. T.~~

~~Dernouville~~